

Manuels antisémites du CICB : la justice aura le dernier mot

■ Le Conseil national de sécurité passe la main à la justice. Car tout n'est pas clair et parce qu'il faut une enquête.

Philippe Close, le bourgmestre de Bruxelles, avait déclaré à la mi-mai lors du Conseil communal qu'il ferait fermer l'école "si le Premier ministre le demande".

Le Conseil national de sécurité (CNS), réuni lundi après-midi, a décidé de laisser faire la justice dans l'affaire des manuels antisémites et homophobes du Centre islamique et culturel de Belgique (CICB), apprend "La Libre Belgique" de source bien informée.

Il apparaît qu'une action en justice est en préparation, qu'un parquet doit être désigné sous peu, lequel décidera si oui ou non des poursuites peuvent être engagées contre la section arabe de l'Institut islamique européen.

Pour rappel, l'école, qui dépend du Centre islamique et culturel de Belgique (CICB), a utilisé ces manuels durant "de nombreuses années et jusqu'à l'année académique 2016-2017", d'après un rapport de l'Ocam datant de février dernier mais révélé seulement à la mi-mai.

En Belgique, les procureurs généraux – ici celui de Bruxelles, où se trouve la Grande Mosquée – peuvent donner instruction d'ouvrir une enquête dans des dossiers particuliers.

Le Conseil national de sécurité est la plus haute instance belge en termes de sécurité. Il est présidé par le Premier ministre Charles Michel, assisté des ministres de la Justice, de la Défense nationale, de l'Intérieur, des Affaires étrangères ainsi que des patrons des services de renseignement et de police ainsi qu'un représentant du collège des Procureurs généraux et du parquet fédéral.

Lors du débat au Conseil national de sécurité sur ces fameux manuels, il est apparu que le pouvoir administratif – des communes jusqu'au ministère de l'Intérieur – n'a pas les moyens d'enquête dont dispose la Justice. Il lui semble donc déraisonnable de laisser à Jan Jambon (N-VA), ministre de l'Intérieur, ou à la Ville de Bruxelles la responsabilité de fermer sans enquête l'école incriminée.

Enseignés avec ou sans le contexte ?

Un autre obstacle apparaît : les services de renseignement n'ont pas la certitude que les trois manuels de formation utilisés dans le cadre de la formation délivrée par l'Institut ont été contextualisés ou non par les professeurs. Pris à la lettre, certains textes anciens peuvent être lus comme un appel au djihad. Replacés dans leur contexte historique, ils peuvent être relativisés.

La formation en arabe à l'Institut est assurée par des professeurs qui ont "généralement des orientations salafistes ou salafisées" selon l'Ocam. Ces derniers sont en général issus de l'Université islamique de Médine ou de la faculté de la Charia al-Imam Mohammad ibn Saoud de Ryad, en Arabie saoudite.

Le lien financier et religieux avec l'Arabie saoudite est total. On mesure donc l'importance de la décision qui a été prise le 16 mars dernier par le gouvernement belge de résilier le bail emphytéotique avec le CICB.

Une réunion avec les autorités du CICB est prévue après l'été pour faire le point sur la période de transition qui court jusqu'au 31 mars 2019. Après quoi, l'édifice sera confié "à l'Exécutif des Musulmans ou à une autre instance", souligne une source au sein du CNS.

L'Ocam a en effet émis des réserves sur l'Exécutif des Musulmans, dont les membres dépendent soit des autorités marocaines soit de la Diyanet turque. En mars, le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) avait déclaré que l'administration de l'Exécutif s'installerait dans l'ancien pavillon du parc du Cinquantenaire, outre la Grande Mosquée proprement dite. Le sujet n'est pas clos. Il doit être discuté au "kern".

Ch. Ly.